

PRÉPARATION À L'HABILITATION BR

OPÉRATION D'ORDRE ÉLECTRIQUE - CHARGÉ D'INTERVENTION

OBJECTIFS



Etre capable de réaliser en toute sécurité des interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques (remise en état de fonctionnement, mise en service partielle et temporaire).

PRÉREQUIS



Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré sur les ouvrages ou installations électriques

DURÉE



3 jours soit 21 heures

NOMBRE DE PARTICIPANT



12 personnes maximum

PERSONNES CONCERNÉES



Personnels appelés à réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique : agents de maintenance, techniciens de maintenance...

DIVERS



Le niveau d'habilitation est déterminé par le formateur en accord avec l'entreprise et selon la qualification et le niveau du stagiaire.

VALIDATION



Un livret est remis à chaque stagiaire. Attestation individuelle de formation.

PROGRAMME

Conformité INRS dispositions du Code du Travail articles R.4544-9 à R.4544-11 et sur les règles techniques de la norme française C18-510 paru en Janvier 2012

Partie théorique - Tronc commun TC1 :

- Statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
- Dispositions réglementaires
- Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Les notions élémentaires en électricité
- Les dangers du courant électrique
- Les zones d'environnement
- Les effets du choc électrique
- Les titres d'habilitation
- Les équipements de protection
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Thèmes spécifiques BR : Entretien et dépannage :

- Limites des habilitations BR et BS
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
- Equipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

Partie Pratique :

-L'analyse de risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée,

Tout en mettant en œuvre les prescriptions propres à chaque opération et en respectant les procédures d'intervention :

- Réaliser des opérations de consignation et déconsignation pour lui-même,
- Réaliser des opérations de dépannage, de mesurage et d'essai,
- Réaliser des opérations de connexion et de déconnexion en présence ou non de tension (inférieure à 500 V).

Validation :

Un contrôle des connaissances par QCM est effectué en fin de stage. Un avis préparatoire à l'habilitation du salarié par son employeur, visé par le formateur, est transmis à l'entreprise à l'issue de la formation.

Formule «Recyclage» :

Formation destinée aux personnes souhaitant renouveler leur habilitation.

Durée :

1,5 jour

RAPPEL DE LA LÉGISLATION

L'article R4544-10 du code du travail, précise que «l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544_3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué».

La formation des personnels à l'habilitation électrique et le carnet de prescription de l'UTE sont obligatoires depuis le 1er juillet 2011.

